

## **Dialogue social : Jean BASSERES montre la voie ...**

**2009:** Vous avez donné mandat à vos élus de vous représenter au sein des Instances Représentatives du Personnel (IRP).

**2012:** Jean BASSERES, le nouveau DG, nous donne sa lecture du dialogue social, et précise que, si celui-ci est *utile*, voire *indispensable*, il faut cependant faire évoluer les échanges au travers d'un mode opératoire à la fois plus *souple* et plus *concret*, en remettant au goût du jour bilatérales et multilatérales.

Méthode qui, en d'autres temps, a plutôt été de nature à:

- favoriser les tractations, le gré à gré et la connivence avec les organisations syndicales d'accompagnement,
- exclure la parole des Agents portée par les élu(e)s dans le cadre des instances,
- acter l'absence de transparence vis à vis du personnel,
- mettre en œuvre un dialogue social à deux niveaux:

- 1 - échange supposé ouvert, en off, avec les organisations syndicales,
- 2 - communication en sens unique, institutionnelle, avec les Agents.

Quoique n'étant pas dupe du rôle des IRP, souvent réduites à des échanges plus ou moins infructueux, souvent ramenées à un simple rôle de chambre d'enregistrement, et dont le seul moyen d'exister est de prouver, éventuellement, le délit d'entrave, et de mener, le cas échéant, des actions en justice, **SUD** a été, est et restera toujours opposé aux bilatérales avec la Direction. Au final, la parole des Agents, dans ce scénario, n'a plus de lieu d'expression collective, c'est le choix du DG!

**SUD** invite donc chacun(e) à la porter haut et fort, et soutiendra toute démarche collective dans ce sens. Et appelle chacun(e) à user de son droit fondamental à élire ses représentants pour la mandature à venir (2012-2015) en privilégiant une organisation syndicale qui ne se compromet pas dans ces tractations opaques, et rend compte systématiquement des ses actes et des ses mandats (Plein Sud)

29/02/2012